

N° 116 Du 27 brumaire an 13

Laissez passer librement <sup>guil. Combérais lequel a fourni caution de 500 francs pour</sup> natif d' <sup>sur la conscription militaire</sup> domicile à <sup>de</sup> municipalité  
d' <sup>de</sup> département d' <sup>de</sup> Cantal âgé de 17 ans, taille  
d' un M. 1.67 m cheveux et sourcils châtains yeux de même  
front nez <sup>petit</sup> bouche <sup>petite</sup> menton <sup>roulé</sup> visage  
ovale <sup>légèrement marqué de petite verrue</sup> inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°  
allant <sup>en Espagne</sup> ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif <sup>de</sup> maire de <sup>de</sup> pers  
en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen <sup>Jacques Guirou</sup> demeurant  
à <sup>aurillac</sup> et du citoyen <sup>Jean Baptiste Bruin</sup> demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. <sup>et de Combérais</sup>

*Combérais* *Guirou* *Bruin*

N° 117 Du 26 Juv

Laissez passer librement <sup>bernard Charmes reg. N° amnistie</sup> natif d' <sup>de</sup> Labrousse domicile à <sup>de</sup> municipalité  
d' <sup>de</sup> département d' <sup>de</sup> Cantal âgé de 32 ans, taille  
d' un M. 1.70 m cheveux et sourcils châtains yeux gris  
front nez ordinaire bouche moyenne menton <sup>roulé</sup> visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°  
allant <sup>en Espagne</sup> ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif <sup>de</sup> maire de <sup>de</sup> Labrousse  
en date du 27 de ce mois et sur l'attestation du citoyen <sup>Jacques Chablat</sup> demeurant  
à <sup>aurillac</sup> et du citoyen <sup>Jean Baptiste Bruin</sup> demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. <sup>et de Charmes</sup>

*Charmes* *Chablat* *Bruin*

N° 118 Du 30 Juv

Laissez passer librement <sup>Jean Labrousse réformé pour défaut</sup> natif d' <sup>de</sup> domicile à <sup>de</sup> municipalité  
d' <sup>de</sup> département d' <sup>de</sup> Cantal âgé de 26 ans, taille  
d' un M. 1.71 m cheveux et sourcils châtains yeux gris  
front nez <sup>ordinaire</sup> bouche <sup>grande</sup> menton <sup>roulé</sup> visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°  
allant <sup>en Espagne</sup> ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif <sup>de</sup> maire de <sup>de</sup> <sup>de</sup>  
en date du 10 de ce mois et sur l'attestation du citoyen <sup>Antoine Meynet</sup> demeurant  
à <sup>aurillac</sup> et du citoyen <sup>Jean Poux</sup> demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. <sup>et de Labrousse</sup>

*Meynet* *Jean Poux*

fait l'appoint au N° 117 par le citoyen Labrousse et par le citoyen Poux le 29 de ce mois.

N° 116  
Laissez passer librement  
natif d' <sup>de</sup>  
d' <sup>de</sup>  
d' un M. <sup>de</sup>  
front <sup>de</sup>  
ovale  
allant <sup>de</sup>  
souffrir qu'il  
Le présent p  
Délivré  
en date du  
à <sup>de</sup>  
*Jean*  
*Antoine*

N° 117  
Laissez passer librement  
natif d' <sup>de</sup>  
d' <sup>de</sup>  
d' un M. <sup>de</sup>  
front <sup>de</sup>  
ovale  
allant <sup>de</sup>  
souffrir qu'il  
Le présent p  
Délivré  
en date du  
à <sup>de</sup>  
*Jean*

N° 118  
Laissez passer librement  
natif d' <sup>de</sup>  
d' <sup>de</sup>  
d' un M. <sup>de</sup>  
front <sup>de</sup>  
ovale  
allant <sup>de</sup>  
souffrir qu'il  
Le présent p  
Délivré  
en date du  
à <sup>de</sup>  
*Jean*